

Foire Aux Questions à destination des parents

1. Jusqu'à quelle date aura lieu ce dispositif ?

Le dispositif de demi-groupe du CP à la 3^{ème} est programmé jusqu'au 1^{er} octobre inclus, mais nous pourrions organiser un retour à la classe entière dès que les autorités sanitaires mauriciennes auront assoupli les conditions d'accueil en milieu scolaire.

2. Peut-on mettre les enfants d'une même famille dans les mêmes groupes pour qu'ils aient cours les mêmes jours ?

Oui, Principale adjointe et Directeur du primaire se sont concertés pour répondre à cette nécessité. Si ce n'était pas encore le cas pour une famille, qu'elle n'hésite pas à se rapprocher de l'un d'eux.

3. Le dispositif de la demi-jauge n'a pas été appliqué selon les mêmes modalités par tous les établissements scolaires du réseau. Pourquoi ne peut-on pas mettre en œuvre un autre fonctionnement ?

En effet, le lycée des Mascaraignes a adopté un autre dispositif. Il scolarise uniquement des lycéens, ce qui implique des contraintes pédagogiques, éducatives et organisationnelles totalement différentes des établissements qui accueillent des classes primaires et secondaires en même temps. Les établissements de ce type ont d'ailleurs naturellement adopté le fonctionnement en demi-groupes alternés quotidiennement.

4. Quel dispositif est mis en place pour les jours à la maison ?

En primaire, chaque enseignant(e) mettra en place un dispositif adapté via un des outils à sa disposition (Padlet, Pronote, Mails,...). Chaque professeur des écoles en informera directement les parents de sa classe. Par ailleurs, plusieurs séquences habituellement réalisées avec un demi-groupe prélevé sur la classe seront organisées avec le groupe resté à la maison. Cela est rendu possible au primaire du fait que d'autres personnels que l'enseignante (professeurs d'anglais, ASEM,...) de la classe sont mobilisables.

Au secondaire, le professeur est seul face à ses élèves, que la classe soit en demi-groupe ou entière. Les équipes pédagogiques ont donc pris en compte cet élément dans leur approche et vont donner un travail scolaire adapté à cette longue période passée à la maison le lendemain d'une journée de cours.

La règle collective qu'ils ont fixée : les devoirs qui suivent les séances de cours du jour J sont à réaliser le jour J+1, donc le lendemain du jour de cours. Ainsi, l'apprentissage des nouvelles notions et le rebrassage sont plus efficaces (on retient mieux en révisant juste après le cours que lorsqu'on revoit sa leçon la veille du cours suivant). Important : les devoirs à faire le lendemain sont indiqués dans chaque séance de cours du jour de présence dans l'ENT de l'élève.

Les parents sont vivement encouragés à consulter régulièrement ces éléments pour inciter leur enfant à s'en saisir. Un mode d'emploi pour consulter l'ENT au bon endroit a été diffusé à tous les parents et reste disponible à cette adresse : <http://www.ecoledunord.net/wp-content/uploads/2021/08/Tutoriel-parents-pour-la-consultation-du-travail-sur-ENT-00000003.pdf>

5. Au collège, est-ce que cela va être aux parents d'assumer le travail supplémentaire à faire à la maison ?

La pandémie a provoqué de nombreuses modifications dans l'organisation du quotidien. Pour ce qui concerne l'école, elle engendre effectivement une charge supplémentaire de travail pour les parents et pour les enseignants.

Depuis toujours, les parents jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement de leur enfant dans la réussite de sa scolarité.

Le dispositif de demi-groupe renforce la nécessité de collaborer pour suivre l'élève lorsqu'il est à la maison. Pour cela, les professeurs se sont entendus sur un fonctionnement commun :

- Travail adapté à la présence à la maison un jour sur deux
- Indication du travail dans les fiches de cours du jour où l'élève est en classe

6. Au primaire, est-ce que cela va être aux parents d'assumer le travail supplémentaire à faire à la maison ?

L'organisation obligatoire en demi-groupe impliquent de fait un travail supplémentaire à la maison. Pour soulager le travail des parents, les enseignants ont mis en place des padlets qui reprennent les notions travaillées en classe. Grâce à ces padlets, les élèves peuvent, en autonomie (plus ou moins grande selon les niveaux), revoir les notions travaillées en classe et renforcer les acquis.

7. Pourquoi ne pas mettre en live les cours en présentiels afin que les élèves à la maison puissent suivre ?

La mise en place de caméra en cours pour permettre au demi-groupe à la maison de suivre le cours est à l'étude. Nous sommes confrontés à des impossibilités techniques à résoudre, mais des professeurs sont d'ores et déjà volontaires pour en faire l'essai et nous faire un retour d'expérience.

8. Comment vont être évalués les enfants quand ils ne sont pas à l'école ?

Au primaire, toutes les évaluations sommatives (de fin de séquences) seront réalisées en classe. Au secondaire, les professeurs sont en train d'élaborer des modalités d'évaluation des élèves en distanciel. Ce dispositif fera appel à plusieurs outils (QCM, devoirs maison, etc.), et viendra en appui aux évaluations réalisées en classe, qui sont bien sûr maintenues.

9. Peut-on envisager de se centrer sur les matières principales pendant la période de demi-jauges ?

Le demi-groupe va entraîner une adaptation pédagogique, que ce soit en primaire ou en secondaire. Dans le premier degré, étant maîtres de l'ensemble de l'emploi du temps de leur classe, les professeurs ont d'ores et déjà anticipé ce recentrage sur les fondamentaux. Dans le second degré, les professeurs vont adapter leur pédagogie selon les marges de manœuvre de leur discipline, mais au sein de leur temps de cours habituel. En effet, on ne peut envisager une modification de l'emploi du temps puisqu'il concerne à la fois la classe considérée, d'autres classes, et d'autres professeurs.

10. Quid des amitiés et des enfants qui sont séparés ?

Dès que possible, les demandes de regroupement d'élèves doivent parvenir à Mme la Principale adjointe et M. le Directeur du primaire dûment justifiées. Lorsque nous sommes en mesure de le faire sans déséquilibrer les groupes, nous procédons au changement au moment opportun (respect des alternances de semaines).

11. Est-ce que des dispositions sont prévues pour les enfants à besoins particuliers ?

A l'Ecole du Nord nous mettons place des plans d'accompagnement personnalisé (PAP) et Programme Personnalisé de Scolarisation (PPS), en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et la famille. Ils seront maintenus et adaptés à la situation.

Nous programmons également régulièrement des entretiens avec les familles des élèves en difficulté.

12. Certains parents n'arrivent pas à utiliser l'outil Pronote. Est-ce que les enseignants pourraient en réexpliquer le fonctionnement lors de la réunion de rentrée par classe ?

Oui, c'est un point qui pourra être abordé à la demande des parents durant la rencontre. Nous mettrons régulièrement des consignes et tutoriels pour accompagner les parents sur le site de l'EDN, rubrique « rentrée scolaire ».

13. Est-ce qu'on peut modifier les emplois du temps au collège pour que les enseignements fondamentaux (mathématiques, Français etc.) soient abordés en priorité en présentiel ? Et laisser les matières telles que arts plastiques, musique et EPS pour les journées à la maison ?

Dans le second degré, les professeurs vont opérer à une adaptation pédagogique selon les modalités et les marges de manœuvre de leur discipline, mais au sein même de leurs créneaux de cours.

En effet, on ne peut envisager une modification de l'emploi du temps puisqu'il concerne à la fois la classe considérée, d'autres classes, et d'autres professeurs. De plus, les enseignants du secondaire sont spécialisés dans une discipline, on ne peut pas leur demander de panacher leur enseignement comme peuvent le faire les professeurs des écoles, formés en tant que généraliste disciplinaire.

14. Si l'établissement ferme pour cause de COVID, y a-t-il des zooms prévus à distance ?

Si l'établissement venait à fermer pour cause de Covid pendant deux jours, nous mettrons en place un enseignement distanciel.

15. Pourquoi ne pas avoir choisi un dispositif permettant une fréquentation quotidienne des élèves avec une moitié qui vienne le matin et une autre moitié qui vienne l'après-midi ?

L'alternance des groupes sur une même journée aurait :

- doublé les temps de transport,
- déséquilibré les temps d'enseignement (moins de cours l'après-midi)
- augmenté les difficultés d'organisation de la garde des enfants (il faut les faire garder tous les jours au lieu d'un jour sur deux)

16. Pourquoi ne pas avoir choisi un dispositif par niveau pour que les enfants du primaire puissent avoir cours en présentiel / cours en zoom en alternance ?

La réglementation mauricienne impose une limite de 50% de l'effectif à tout moment de la journée. Un tel dispositif au primaire aurait nécessité sa mise en place au secondaire, avec l'impossibilité que soient présentes les mêmes jours les fratries, l'impossibilité d'assurer un même emploi du temps pour tous, etc.

17. En tant que parent d'enfant de petite section, puis-je rentrer dans l'école ?

Oui, dès lors que vous pouvez présenter un justificatif de vaccination ou un test PCR de moins de 7 jours.

18. Est-ce que tous les groupes des enfants en maternelle sont encadrés par des enseignants ?

Pour passer de 8 classes à 13 afin de respecter l'effectif maximum de 15 et accueillir les élèves tous les jours, nous avons complété l'équipe des 8 professeurs de 5 autres. Ce sont tous des personnels qui ont une expérience professionnelle à l'EDN ou dans un établissement d'enseignement français. De plus, le dispositif prévoit que l'enseignante de la classe voit tous les élèves quotidiennement dans des séances successives.

19. Les activités extra-scolaires (AES) auront-elles lieu durant la période de demi-jauge ?

Les inscriptions au 12 septembre seront prolongées afin de commencer la semaine au 20 septembre. Par conséquent à partir du 15 septembre, vous recevrez un planning annuel pour chaque élève inscrit en AES/AS. Suivant l'évolution de la situation concernant l'ouverture des établissements scolaires à Maurice au 13 septembre ou avant, nous vous proposerons :

- Réouverture complète des écoles : le planning d'activités pour chaque élève inscrit sera envoyé aux parents. Comme prévu, le planning respectera le changement d'activité par trimestre et le paiement se fera également au trimestre.

- Maintien des demi-groupes :

* Les AES maternelles pourront débuter la semaine du 20 septembre. Le planning d'activités pour chaque élève inscrit sera envoyé aux parents. Comme prévu, le planning respectera le changement d'activité par trimestre et le paiement se fera également au trimestre.

* Les AS COLLEGE pourront débuter la semaine du 20 septembre. Les élèves pourront venir le jour où ils ont école suivant le planning des groupes G1/G2.

* Pour les AES du CP à la 3^e, les inscriptions seront à nouveau prolongées du 12 au 15 septembre afin de créer 2 groupes suivant le dispositif de demi-groupes basés sur l'ordre alphabétique. Votre enfant aura activité les jours d'école en présentiel. Ces inscriptions seront valables pour une nouvelle période du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier 2022. Le tarif sera adapté aux nombres de séances. Il n'y aura pas de changement d'activité pendant cette période. Pendant les vacances de fin d'année 2021, une nouvelle campagne d'inscription pour les prochaines périodes vous sera envoyée.

NB : pour les inscriptions à la restauration le mercredi, une mise à jour sera faite en fonction de l'évolution.

20. Comment s'organise le paiement des AES ?

La procédure de paiement sera ajustée également en fonction de la mise en place au 13 septembre. Le montant s'adaptera aux nombres de séances proposées.

21. Mon enfant ne vient à l'école qu'un jour sur deux. Ne peut-on envisager une réduction des frais de transport ?

La relation des parents avec les transporteurs est régie par un contrat de gré à gré, l'établissement ne peut être partie prenante de la négociation de son évolution eu égard à la situation sanitaire.

L'Ecole du Nord continuera à s'investir auprès de l'ADN dans la charte signée par les transporteurs pour garantir un niveau de service et de sécurité satisfaisants.

22. Mon enfant ne vient à l'école qu'un jour sur deux. Ne peut-on envisager une réduction des écolages ?

Des aménagements financiers habituels sont mis à la disposition des familles.

Les écolages peuvent faire l'objet d'un échelonnement à demander à notre Directrice des Affaires Financières : cendrigne.gelle@ecoledunord.net

L'inscription de plusieurs enfants d'une même famille à l'EDN entraîne une réduction de 10% puis 15% appliquée sur l'ensemble des écolages.

Enfin, les parents de nationalité française peuvent bénéficier de bourses et d'aides à demander au Consulat.

Renseignements : <https://mu.ambafrance.org/Bourses-scolaires-2021-2022-2e-session>

Une autre réduction de quelque ordre que ce soit n'est pas envisageable. En effet, malgré l'organisation en demi-groupe qui nous est imposée, les dépenses de l'établissement demeurent exactement les mêmes que lors d'un fonctionnement en classe pleine, que ce soit en personnels (professeurs, entretiens, maintenance, consommables, fluides, ...).

Une structure de coût inchangée ne laisse donc aucune manœuvre quant à la révision des recettes à mettre en regard.

Quant à l'organisation pédagogique en demi-groupe, elle est aussi une contrainte indépendante de notre volonté.

23. Je désinscris mon enfant suite à l'organisation pédagogique en demi-groupe, que fais-je de mon matériel et uniformes que je viens d'acheter ?

Le matériel acheté avec Hobbyworld, notre partenaire agréée, pourra être retourné au prestataire dans les meilleurs délais. Nous acceptons le retour des uniformes neufs au bureau Uniformes et Services.

Dans tous les cas, merci de faire parvenir un mail à « responsable.gestion@ecoledunord.net » pour signaler votre situation.

24. Comment le protocole peut être respecté à partir du moment où les petits partagent le même bus ? Y a-t-il une jauge maximale dans les bus ?

Les bus scolaires sont soumis au protocole sanitaire qui les concernent : désinfection, port du masque, distanciation, aération, de sorte que le brassage et les risques sont limités. Le demi-groupe réduit considérablement les effectifs dans les bus.

25. Est-ce qu'une désinfection des bus est prévue ?

Oui.

26. Est-ce que les transporteurs sont tous vaccinés ?

Oui.

27. Que se passe-t-il pour la cantine ?

Le module de réservation en ligne a été adapté à l'organisation pédagogique en demi-groupe. La jauge minimale de trois repas/snacks par semaine a été supprimée. La facturation prendra tout naturellement en compte uniquement les jours des repas consommés par votre enfant.

28. Quelle est la procédure en cas de COVID dans l'établissement ?

Si cas positif, l'établissement peut être amené à fermer pendant 2 jours : nous devons le signaler aux autorités compétentes et attendre les directives des autorités mauriciennes.

29. Est-ce que les classes sont désinfectées ?

Les classes et les bureaux sont désinfectés deux fois par jour. Les classes spécialisées (laboratoire, salles informatiques etc.) et le gymnase sont désinfectés à chaque départ d'un groupe classe. Les toilettes sont désinfectées quatre fois par jour.

30. Est-ce que tout le personnel est vacciné ?

98.25 % de nos personnels sont vaccinés. Les personnels non vaccinés doivent présenter un test PCR négatif de moins de 7 jours, chaque semaine.

31. Comment est organisé le contrôle des parents à l'entrée ?

ENTREE	PERSONNEL EDN	ELEVES	PARENTS
Entrée n°1 (COLLEGE)	2	OUI (Prise de température, gel hydro)	NON
Entrée n 2 (ELEMENTAIRE)	2	OUI (Prise de température, gel hydro)	NON
Entrée n°3 (MATERNELLE – MS / GS)	4 + 2	OUI (Prise de température, gel hydro)	OUI (Prise de température, gel hydro, carnet de vaccination)
ACCUEIL (petit portail)	Réceptionniste	OUI accompagné d'un parent (prise de température, gel hydro)	OUI sur rdv (Prise de température, gel hydro, carnet de vaccination, registre des visiteurs)
Entrée n 4 (MATERNELLE - PS)	2+2	OUI (Prise de température, gel hydro)	OUI (Prise de température, gel hydro, carnet de vaccination)

32. Si un cas de Covid se déclare en maternelle, est-ce que toute l'école ferme ?

Si un cas positif se déclare en maternelle, nous devons informer les autorités et attendre les directives. L'établissement étant divisé en quatre zones distinctes (petite section, maternelle, primaire, collège), nous solliciterons du ministère qu'il ne prononce que la fermeture de la zone concernée.

33. Est-ce que tous les groupes des enfants en maternelle sont encadrés par des enseignants ?

Pour passer de 8 classes à 13 afin de respecter l'effectif maximum de 15 et accueillir les élèves tous les jours, nous avons complété l'équipe des 8 professeurs de 5 autres. Ce sont tous des personnels qui ont une expérience professionnelle à l'EDN ou dans un établissement d'enseignement français. De plus, le dispositif prévoit que l'enseignante de la classe voit tous les élèves quotidiennement dans des séances successives.

34. Des professeurs remplaçants sont-ils prévus en cas d'absence de professeurs titulaires ?

La procédure de remplacement de l'EDN reste inchangée, et nous pourvoyons dès que possible.

35. Quelle est la procédure d'information des parents en cas de fermeture de l'école suite à un cas Covid ?

Nous informerons les familles par mass mailing et via l'espace Pronote.

Si un cas positif se déclare dans l'établissement, nous devons informer les autorités et attendre leurs directives.

36. Y a-t-il une sensibilisation prévue pour les enfants avec un rappel des règles sanitaires ?

Les enseignants veillent au respect des gestes barrières et au port du masque.

Ils sensibilisent régulièrement les élèves aux règles sanitaires par des interventions en classe et par voie d'affichage.

37. Est-il possible d'ajouter cours supplémentaires les mercredis ?

Tout nouveau cours nécessiterait un effort financier supplémentaire. En concertation avec l'AEN, cet effort a été consenti sur la maternelle afin de permettre l'accueil de tous les élèves de ce niveau.

38. Peut-on envisager de diminuer d'une semaine les vacances d'automne et de printemps ?

L'élaboration du calendrier scolaire d'un lycée français à l'étranger prend en compte plusieurs éléments qui ne dépendent pas de l'EDN seule (jours fériés français et locaux, contraintes examens des lycées et de l'académie de rattachement, réglementation primaire, poste diplomatique). Il ne peut donc être modifié, *a fortiori* à si courte échéance.

39. Dans le dispositif de demi-jauge, pourquoi les semaines ne s'alternent-elles pas selon un modèle ABAB mais se répètent-elles selon un modèle ABBA?

Seul l'enchaînement ABBA garantit que tous les élèves de collège aient l'ensemble des cours de leur emploi du temps. Exemple : en 3A, Amandine, qui fait partie du groupe 1, a cours d'Arts Plastiques le mardi en semaine A. Si nous enchaînions les semaines selon le modèle ABAB, et n'ayant cours le mardi que les semaines B, elle ne pourrait jamais assister à ce cours en présentiel.

40. Le Primaire suit- il la même logique des semaines ABBA que le Collège et pourquoi ?

OUI, ceci afin que les fratries continuent à avoir cours les mêmes jours.

41. Pourquoi un délai d'auto-isolément de 14 jours ? Le protocole est aujourd'hui de 7 jours reconductible 7 jours si test PCR positif au 6^{ème} jour.

Le protocole sanitaire évolue quasi-quotidiennement. Nous avons pour consigne de prévenir les autorités sanitaires à la parution de chaque nouveau cas, et les dispositions nous sont prescrites à chaque nouvelle situation.

42. Comment ça se passe si l'enfant de CM2 positif a des frères ou sœurs ? Ils restent en auto-isolément eux aussi ?

OUI, lorsque l'enfant est positif, l'ensemble du foyer est considéré cas contact de proximité (dit « cas contact au sein du même foyer ») et doit respecter les consignes qui sont données par les autorités sanitaires auxquelles la famille doit se signaler en appelant le 89 24.

43. Pouvons-nous recevoir le communiqué officiel des autorités concernant l'évolution du protocole sanitaire ?

Comme indiqué plus haut, le protocole sanitaire évolue quasi-quotidiennement. Diffuser un communiqué officiel qui peut s'avérer obsolète le jour de survenance d'un cas positif ne ferait qu'apporter de la confusion.

L'établissement a pour consigne de prévenir les autorités sanitaires à la parution de chaque nouveau cas, et les dispositions nous sont prescrites à chaque nouvelle situation.

Si les parents souhaitent suivre les évolutions du protocole national, ils peuvent consulter régulièrement le site du gouvernement mauricien à la page dédiée : <https://gis.govmu.org/Pages/Newsroom/Covid-19.aspx>

L'attention des parents est tout de même attirée sur le fait que les décisions du Ministry of Health and Wellness font l'objet ensuite d'une mise en œuvre du Ministère de l'éducation, puis d'une communication de la PSEA, organisme de tutelle des établissements privés.

44. Concernant l'organisation à partir du 17 octobre, dans la dernière mise à jour, vous annoncez que les classes de CM1 et CM2 ne sont accueillies que 3 jours alors que le ministère de l'Education nationale mauricienne indique que les enfants scolarisés en grade 5 et 6 iront 4 jours par semaine à l'école, pourquoi cette différence ?

Initialement, nous avons proposé un protocole plus ambitieux, qui prévoyait 4 jours de présentiel du CP à la 3^{ème}.

Le 15 octobre, le ministère de l'Education nationale mauricienne nous a fait la réponse suivante :

« Nous souhaitons vous informer que, compte tenu de la situation sanitaire en prévalence, les établissements scolaires à programme français placés sous la responsabilité de l'Ambassade pourront, à compter du 18 octobre 2021 et jusqu'au 17 décembre 2021, engager les élèves en présentiel pendant la semaine comme suit : les classes jusqu'au niveau CM2 sur trois jours ; les classes après le niveau CM2 sur quatre jours.

Nous mettons donc en œuvre cette consigne, tout en maintenant le dialogue via le poste diplomatique.